



---

## *Information stage post-permis*

---

### **A QUI S'ADRESSE LA FORMATION COMPLEMENTAIRE POST-PERMIS ?**

Cette formation complémentaire s'inscrit dans une démarche volontaire et s'adresse exclusivement aux titulaires d'un 1er permis de conduire auto (B ou B1) ou moto (A1 ou A2) obtenu depuis au moins 6 mois et maximum 12 mois.

### **DEROULEE DE LA FORMATION :**

La formation est collective (6 à 12 élèves par stage) et se déroule sur une journée (7 heures).

L'objectif : renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis et durant les premiers mois de conduite autonome, afin de conduire de manière plus sûre.

### **AU PROGRAMME :**

La formation suscite l'échange sur les expériences de conduite entre conducteurs d'une même génération.

Elle s'articule autour de 2 thématiques :

1. Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
2. Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables

A l'issue de la formation, votre auto-école vous délivre une attestation de suivi de la formation complémentaire post-permis.

Seules les auto-écoles disposant du label "École conduite qualité" peuvent valider cette formation. Elles sont reconnaissables à un macaron jaune apposé sur leur site internet et leur vitrine.



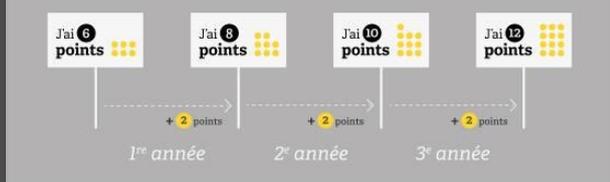
**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR  
ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC  
"UNE FORMATION POST PERMIS" ?**



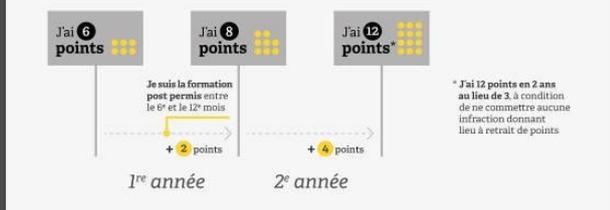
**CAS N°1 :**

*J'ai eu le permis en conduite traditionnelle*

**SANS**  
la formation post permis



**AVEC**  
la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR  
ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC  
"UNE FORMATION POST PERMIS" ?**



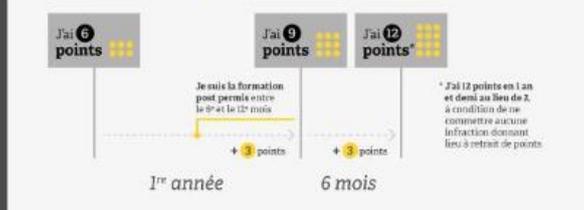
**CAS N°2 :**

*J'ai eu le permis en conduite accompagnée*

**SANS**  
la formation post permis



**AVEC**  
la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

Pour plus d'informations, adressez-vous au bureau